

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 12/2017
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER
Séance du 1^{er} juin 2017

Rénovation globale du site principal du Lycée Charles de Gaulle à Londres

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration valide le complément de financement de l'opération de rénovation globale du site principal du Lycée Charles de Gaulle à Londres – South Kensington – de 10,5 millions d'euros et approuve son plan de financement assuré en intégralité sur les fonds propres de l'établissement afin d'en permettre la poursuite.

Nombre de votants : 27 Pour : 27 Contre : / Abstentions : /

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2017

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Anne-Marie DESCÔTES